

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NICE COTE D'AZUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
réunion d'installation
du vendredi 18 avril 2008**

La séance est ouverte à 8 h 40 sous la présidence
de monsieur Henri Roux, doyen d'âge, maire de Duranus

M. H. ROUX.- Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, la séance va commencer. Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Monsieur le président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum fixé à 47 est atteint.

En ma qualité de doyen de cette assemblée, il me revient l'honneur de déclarer le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur dûment installé dans ses fonctions.

Je vous propose de désigner monsieur Christophe Barbosa, conseiller communautaire de Saint-Laurent-du-Var, benjamin de l'assemblée, en qualité de secrétaire de séance.

Mes chers collègues, en ma qualité de doyen de cette assemblée mais aussi de maire de Duranus, plus petite commune de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur avec 156 habitants, je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue au sein de cette assemblée et particulièrement à ceux qui siègent pour la première fois.

J'imagine qu'ils ressentent une émotion toute particulière et bien compréhensible. Je suis persuadé que vous vous y sentirez très rapidement à l'aise. Sachez que je suis à votre disposition, avec les autres anciens de cet hémicycle, pour vous guider dans vos premiers pas si vous le souhaitez.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore la chance de connaître ce beau village de Duranus, je vous convie d'ores et déjà à venir participer fin septembre aux festivités de la saint Michel. Je serai honoré de vous accueillir.

L'ordre du jour étant particulièrement dense, je vous invite à débiter sans tarder nos travaux.

Auparavant, je souhaiterais cependant évoquer la mémoire de notre regretté collègue Henri-Paul Girard, maire de Colomars et vice-président de la communauté d'agglomération, décédé au mois de mars dernier.

Henri-Paul Girard avait eu l'honneur et le privilège de présider, il y a huit ans, la première séance d'installation de notre assemblée.

Il était unanimement apprécié par ses collègues maires et l'ensemble des conseillers communautaires pour son extrême amabilité, son sens du devoir, il l'a prouvé tout au long de sa vie, et par son dévouement à sa commune à laquelle il était profondément attaché.

Je vous remercie de bien vouloir vous lever pour observer à sa mémoire une minute de silence.

◆◆◆

L'assemblée observe une minute de silence
à la mémoire de monsieur Henri-Paul Girard

◆◆◆

M. H. ROUX.- Je vous remercie.

Je vous propose de passer à l'élection du président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur.

1 - Élection du président

M. H. ROUX.- Je demande aux candidats à la fonction de président de bien vouloir se faire connaître.

M. FRERE.- Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, Monsieur le Maire de Duranus, messieurs et mesdames les maires, messieurs et mesdames les conseillers communautaires, j'ai l'honneur de présenter la candidature de monsieur Christian Estrosi, président du conseil général, maire de Nice, à la présidence de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur.

M. H. ROUX.- Je vous remercie.

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le vote a lieu à bulletin secret.

Je vous demande, mes chers collègues, de passer au vote pour l'élection du président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur.

Je vous remercie de bien vouloir utiliser les bulletins de vote placés sur votre bureau.

Messieurs les huissiers, voulez-vous faire passer l'urne.

Je vous propose de désigner pour le dépouillement des résultats les deux benjamins de l'assemblée : monsieur Christophe Barbosa et monsieur Simon Pégurier. Ils seront assistés par le bureau des instances communautaires.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. H. ROUX.- Le scrutin est clos. Je demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des bulletins.

☆☆☆

M. H. ROUX.- Voici la proclamation des résultats :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls9**
- **Suffrages exprimés82**

A obtenu :

- **M. Christian ESTROSI.....82 voix**

Monsieur Christian Estrosi ayant obtenu la majorité absolue, est élu président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la première fois en qualité de président de cette si belle communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur.

Je veux le rappeler, il y a sept ans, au moment où le débat s'engageait sur l'opportunité de bâtir une communauté d'agglomération qui avait pour ambition de franchir le Var et de faire des additions entre la capitale de la Côte d'Azur, son cœur vital et l'ensemble des communes qui avaient le sentiment qu'elles pouvaient constituer ensemble une communauté de destin, j'avais été,

en ma qualité de député de la circonscription qui part de la Baie des Anges pour aller jusqu'au plus haut sommet du Mercantour, l'un de ceux qui avaient essayé de faciliter le débat entre les maires parce que, pour moi, il n'était pas concevable que nous soyons l'un des derniers territoires, l'une des dernières métropoles de France à ne pas nous inscrire dans cette intercommunalité qui ne pouvait que renforcer la cohésion économique et sociale de ce territoire.

Alors que beaucoup de maires me consultaient, dans nos liens de confiance, d'amitié, de loyauté, je n'ai pu que les encourager à s'inscrire dans cette démarche. A aucun moment, et chacun le sait ici, je n'ai été inquieté par la constitution de cette communauté d'agglomération là où d'autres la redoutaient. A aucun moment je n'ai été inquieté par la constitution de la communauté d'agglomération d'Antibes Sophia Antipolis, par celle de la Riviera française, ou encore de Pôle Azur Provence. Je n'ai jamais considéré que ces communautés d'agglomération constitueraient d'abord une menace pour le conseil général. Chacun me disait : vous allez voir, le conseil général qui est le lieu de cohésion de toutes les communes du département, d'une bande urbaine très densifiée jusqu'aux communes rurales les plus isolées de notre haut pays et de nos vallées, perdra considérablement de sa substance et de son efficacité, voire de la cohésion qu'il a été capable de donner à ce territoire. La preuve a été faite qu'avec la constitution de ces intercommunalités, loin d'affaiblir l'action de l'un, au contraire, on a renforcé l'action de chacun et on a su faire des additions et se comprendre.

Cela a été d'ailleurs pour moi l'opportunité de proposer, de renforcer des partenariats tant avec les communautés d'agglomération, les quatre du département des Alpes-Maritimes, qu'avec les communautés de communes, l'ensemble des intercommunalités qui se sont constituées. Je pense bien évidemment à celle des Paillons, je pense à celle des Coteaux d'Azur, je pense aussi bien évidemment à celles du haut pays, qu'elles touchent à la Vésubie, à la Tinée, au Var, au Cians, à la vallée de l'Estéron. Partout nous avons essayé de nous inscrire en véritables partenaires.

Mais en tout cas, à l'égard des quatre communautés d'agglomération qui s'étaient dotées de ces quatre compétences majeures qui touchent au développement économique, au logement, à l'assainissement et aux transports, j'ai au contraire tout de suite voulu que nous bâtissions des contrats de plan départementaux qui ont démontré toute leur efficacité et je me réjouis de celui que nous avons pu bâtir et signer en 2004, pour une période de cinq ans, jusqu'en 2009, avec la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, fondé sur quatre priorités :

- l'amélioration des déplacements
- le soutien à l'économie
- la préservation de l'environnement
- la nécessité d'apporter une réponse aux demandes de logement pour les actifs

Ainsi le département, aux côtés de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, a pu participer au financement notamment de la ligne 1 du tramway, des grands travaux d'assainissement tant à Nice que dans les autres communes, de l'aménagement de zones d'activités, la collecte sélective ou encore le contrat de baie entre Antibes et Cap d'Ail.

Ce faisant, je n'ai eu qu'une volonté, toujours la même : unir un territoire, fédérer des communes, faire avancer tous les Azuréens vers une même ambition, l'excellence des Alpes-Maritimes.

Pour améliorer constamment la qualité de vie des Azuréennes et des Azuréens, je me suis toujours assuré que des synergies fortes puissent se développer entre toutes les collectivités territoriales du département. Je me suis également engagé à établir une véritable coopération avec la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Nous devons faire des additions et pas des soustractions et le faire au-delà de tout débat idéologique, encore plus ici qu'ailleurs.

Cet effort, croyez-moi, ne faiblira pas dans la mission nouvelle que vous venez de me confier. J'entends ainsi relancer et renforcer la coopération avec les trois communautés d'agglomération de Sophia Antipolis, de la Riviera française et du Pôle Azur Provence, mais aussi avec les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes tels que les Coteaux d'Azur et les Pays des Paillons dont je connais personnellement chacun des acteurs économiques et sociaux, chacun des élus au-delà de nos différences politiques ; j'ai trop construit avec eux au cours des dernières années pour m'inscrire aujourd'hui à cette tribune dans une démarche différente. Je ne me suis pas battu pendant ces six dernières années à la présidence du département des Alpes-Maritimes pour gommer cette notion de rive droite et de rive gauche, pour gommer cette barrière transversale entre le littoral et le haut pays et qu'on puisse enfin ne parler que d'un seul territoire, depuis la frontière italienne jusqu'à l'Estérel, depuis la Méditerranée jusqu'au plus haut sommet des Alpes, pour m'inscrire dans une démarche différente aujourd'hui et je souhaite donc que cette communauté d'agglomération s'inscrive plus que jamais dans cette cohésion et cette référence territoriale.

Bien entendu, la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur est jeune, elle est à ses débuts. J'ai suivi avec attention son évolution. Je sais qu'elle a travaillé sur d'importants projets et je veux saluer l'action que chaque maire a conduite et les remercier du soutien qu'ils viennent de me témoigner à cette occasion.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération entre dans une nouvelle phase de sa jeune histoire. Tout en nous appuyant sur l'existant, nous devons donc mettre en œuvre une nouvelle étape. Et, pour la mettre en œuvre et après vous avoir indiqué la vision qui est la mienne pour les relations que cette communauté d'agglomération doit entretenir avec d'autres collectivités et d'autres structures, je souhaite vous dire comment je compte travailler avec les maires, mes collègues.

Il est impératif, d'abord, de donner une nouvelle dimension entre les communes membres de cette communauté, et tout d'abord en renforçant les relations entre services communautaires et communaux, et je pense notamment à la propreté. Nous devons éviter les compétitions stériles entre services qui ralentissent l'action, coûtent de l'argent et nuisent à l'image de nos collectivités et donc à notre image d'élus responsables. Nos concitoyennes et nos concitoyens attendent de nous de l'efficacité dans l'action, il faut que nous leur démontrions que la création de ce nouvel échelon administratif a apporté des améliorations concrètes à la qualité des services rendus et pas une régression ou une dilution des responsabilités.

La communauté d'agglomération ne doit pas être perçue comme une couche de plus dans le millefeuille administratif français mais bien plutôt comme la clef de l'avenir pour notre territoire.

Je souhaite donc que nous soyons particulièrement vigilants pour éviter tout doublon qui pourrait se créer dans l'accomplissement des tâches entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Déjà, en tant que maire de Nice, je veux le dire, je tiens désormais à ce que les services municipaux ne soient pas en concurrence sur des mêmes secteurs d'activité avec la communauté d'agglomération.

Ensuite, je serai particulièrement attentif à respecter les équilibres entre la ville centre et les autres communes, mesdames et messieurs les maires.

Je veux instaurer une nouvelle gouvernance au sein de notre institution. Dans chacune de nos communes, les électeurs ont pu s'exprimer en toute liberté et comparer les programmes proposés par chacune des listes. Ils ont fait leur choix. Nous tirons donc toute notre légitimité, chacune et chacun d'entre nous, du suffrage universel, ce qui n'est pas forcément le cas ici. C'est donc une exigence de respect à l'égard de chacune et de chacun d'entre nous parce que, encore une fois, cette légitimité, c'est de nos électeurs, dans chacune de nos communes, que nous la tenons et nous devons à cet égard veiller au respect des impératifs de chacun pour une juste complémentarité au cœur de notre communauté.

Voilà pourquoi je souhaite qu'à aucun moment il n'y ait ici le moindre débat idéologique car, sincèrement, sur les quatre compétences qui nous lient, y a-t-il un seul instant la nécessité que puisse s'ouvrir le moindre débat idéologique ? Nous sommes loin des clichés entre les valeurs de la gauche, les valeurs de la droite, là où l'on attend de nous simplement des initiatives concrètes.

Je veux d'ailleurs dire un mot de l'opposition qui est la mienne au sein du conseil municipal de Nice. Pour moi, s'il y avait bien une anomalie dans la composition précédente de la communauté d'agglomération, c'est que dans la ville qui disposait du plus grand nombre de sièges et qui avait élu à la proportionnelle des représentants de toute la population, l'opposition se voie voler la possibilité de participer aux débats à l'intérieur de la communauté

d'agglomération autour de ces quatre compétences. Comment pouvait-on concevoir que, alors que l'on représentait une partie de la population, étant élu au sein du conseil municipal de Nice, on se voie voler la possibilité de débattre sur les grands sujets qui touchent au transport, au développement économique, à l'assainissement ou au logement ? C'était pour moi quelque part, même si ce n'est pas inscrit dans la loi, un déni de démocratie.

Voilà pourquoi j'ai tendu la main à mon opposition en lui offrant l'opportunité de pouvoir siéger désormais dans notre assemblée communautaire.

Je remercie les autres grandes villes de notre communauté d'agglomération qui disposaient d'un nombre de sièges suffisamment conséquent pour faire aussi un geste significatif et important, et je salue notamment le maire de Cagnes-sur-Mer Louis Nègre qui a pris la même initiative, ou le maire de Vence Christian Iacono qui a pris la même initiative. Ainsi, désormais, on peut considérer que chacun des électeurs de ce territoire de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur est représenté, quelle que soit sa sensibilité, au sein de notre communauté d'agglomération. C'est nouveau, c'est la première fois, c'est vrai que notre histoire était jeune, mais en tout cas je suis heureux que nous puissions ensemble, dans ce nouvel état d'esprit, tourner cette première page de l'histoire de notre communauté d'agglomération.

Je souhaite vous proposer, comme je l'ai fait au conseil général des Alpes-Maritimes ou au conseil municipal de Nice, de donner toute sa place à ces représentants de l'opposition : des moyens pour fonctionner au sein d'un groupe, une représentation au bureau communautaire, voire la présidence de commissions, parce que c'est comme cela que nos concitoyens auront le sentiment légitime que, ici comme ailleurs, nous sommes garants de la véritable transparence que nous voulons donner et garantir au fonctionnement de notre assemblée.

Je ne conçois d'ailleurs pas que, dans le système démocratique qui est le nôtre, on puisse exclure des représentants élus minoritaires d'instances qui ont à gérer des compétences fondamentales.

Dans cet esprit aussi, je souhaite que le fonctionnement de la communauté d'agglomération se fasse dans la plus grande transparence, au-delà de la représentation de tous les élus du suffrage universel. Je proposerai donc, comme je l'ai fait au conseil municipal de Nice, la création d'une inspection générale des services en parallèle du renforcement du contrôle de gestion.

Les services communautaires devront également être plus à l'écoute des usagers, notamment dans le domaine des services de proximité à la population comme les transports ou la collecte des déchets.

Dans les six années qui s'ouvrent, nous aurons de nombreux défis à relever. Il nous appartiendra, en notre qualité d'élus communautaires, de décider des grandes orientations et des projets à mettre en œuvre au bénéfice de nos populations. Nous n'y parviendrons pas tout seuls, bien entendu, et je veux à

cette occasion dire à l'ensemble des agents des services communautaires la confiance que je place en eux. Je veux d'ailleurs leur rendre hommage parce que je sais le travail qu'ils ont réalisé, depuis la création de la communauté d'agglomération, dans leurs différents secteurs de compétence. Dans les premiers mois d'existence de l'agglomération, ils ont accompli de véritables prouesses pour assurer la continuité d'un service public de qualité et ils y sont parvenus en s'investissant totalement dans leurs missions. Nous comptons tous sur eux pour poursuivre sur cette voie. Je veux leur témoigner ma plus totale confiance à cette occasion et à travers notamment les cadres et dirigeants de l'ensemble des services de notre assemblée et de la communauté.

Je veux dire aussi que je serai attentif personnellement à ce que le dialogue social soit permanent entre l'ensemble du personnel, le président et l'ensemble des élus communautaires, parce que ne pas être attentif au personnel au quotidien, aux exigences de conditions d'exercice de leurs métiers respectifs, c'est, en même temps que nous décidons de choix politiques au bénéfice de nos territoires, ne pas nous donner toutes les chances de pouvoir mettre en œuvre ces politiques avec l'efficacité nécessaire. Nous savons qu'il y a des choix politiques, nous savons qu'il y a ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre, je veux que ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre puissent s'approprier ces choix politiques et soient reconnus par nos populations avec la dignité et l'honneur qu'ils méritent, parce que s'engager au service d'un grand service public comme celui-là est un honneur, et ce sera mon devoir, ma responsabilité de les placer là où ils doivent être au regard de tous nos concitoyens.

Je vous l'ai dit, de nombreux défis nous attendent. La communauté d'agglomération exerce des compétences fondamentales pour la vie quotidienne de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Pour agir, il nous faut bien entendu des moyens. J'entends faire procéder très rapidement à un audit des finances communautaires, même si je sais déjà que la dette de la communauté d'agglomération pèsera sur nos actions futures.

Nous devons faire des économies en modernisant et en rationalisant le fonctionnement. Nous poursuivrons la politique de maîtrise des effectifs voulue jusqu'à présent par les maires pour rester sous la barre des moins de 10 % des dépenses de fonctionnement consacrées au personnel.

Il nous faudra aussi dégager des marges de manœuvre et être inventifs pour mener à bien les grands projets que nous souhaitons réaliser.

C'est à cette condition que Nice Côte d'Azur sera source de qualité de vie et de richesse pour nos concitoyens, car elle se situe au carrefour des grands défis de l'avenir : les déplacements, le logement, la collecte et le traitement des déchets, l'approvisionnement en eau ou l'assainissement, l'aménagement du territoire et le développement économique ; autant de domaines pour lesquels je souhaite que tout projet ou action s'inscrive dans une logique de développement durable, mais autant de domaines où, il faut le dire, nous devons faire le constat de difficultés importantes et de retards pris par la communauté d'agglomération.

Que dire de la difficulté des ménages, surtout les plus jeunes, pour se loger décentement. Que dire de la faiblesse des actions économiques qui amènent notre jeunesse à ne penser qu'à une chose, au sortir de leur cursus scolaire ou universitaire : trouver du travail ailleurs. Que dire de l'inégalité des communes en matière d'assainissement parfois indigne d'un territoire si beau et d'une mer si fragile.

Aussi, je veux vous le dire, mes engagements sur les grandes compétences de la communauté d'agglomération seront tenus. Les déplacements seront au cœur de nos priorités. Beaucoup de celles et ceux qui m'ont accompagné dans ce difficile combat, au cours des années écoulées, le savent. Le combat pour obtenir que tout déplacement sur les transports routiers du département des Alpes-Maritimes à partir du 1^{er} janvier dernier, quelle que soit la distance, quelle que soit la destination, puisse passer à une tarification unique à un euro, a été très long : près de quatre ans entre le moment où j'avais proposé la création d'un syndicat mixte départemental qui réunisse l'ensemble des autorités organisatrices de transport pour réussir, au 1^{er} janvier pour toutes les autorités organisatrices hors communauté d'agglomération et au 6 février pour cette dernière, je veux le rappeler, grâce à l'action courageuse de tous les maires qui siégeaient encore à la communauté d'agglomération, et je veux vous en rendre hommage, à obtenir de faire des Alpes-Maritimes le département de France le plus exemplaire dans ce domaine.

Eh bien, dans ce prolongement, je souhaite que ces six ans de mandat qui s'ouvrent devant nous soient l'opportunité dans le domaine des transports d'aller encore plus loin, là où cette tarification est un succès, je dis que nous devons mettre en intermodalité l'ensemble des modes de transport du département des Alpes-Maritimes, voire, et je le dis en prenant une part de risque aujourd'hui, arriver d'ici six ans à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule autorité organisatrice de transports dans le département des Alpes-Maritimes. Il faut un peu de volontarisme, il faut un peu de courage dans la vie politique, il faut savoir bousculer les positions acquises quelquefois, mais c'est à ce prix que nous serons compris de l'ensemble de nos administrés et de l'ensemble de nos usagers. Ils ne peuvent plus comprendre que chacun, pour des intérêts purement personnels, souhaitant préserver dans son coin son petit pré carré, ne réponde pas à l'intérêt général qui doit être notre première mission.

Nous devons, en fonction de nos capacités budgétaires, poursuivre le développement de nouvelles lignes de tramway sans pour autant négliger le réseau traditionnel des bus. Il devra d'ailleurs certainement faire l'objet d'adaptations dans les communes en fonction des remarques que les maires pourront être amenés à faire.

Je veux également une amélioration des interconnexions bus/tram et tram/train, c'est un impératif, et je souhaite, en me tournant vers le premier vice-président du conseil régional qui, je le sais, est nourri de la même détermination que la mienne, que nous puissions faire un travail constructif ensemble pour arriver dans les six ans qui viennent à cette interconnexion

parfaite entre tous ceux qui organisent les transports sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Le logement sera un autre domaine prioritaire de notre action tant les attentes de nos populations sont grandes. Je m'y suis engagé pendant la campagne électorale, je souhaite que tous les acteurs concernés, les communes, la communauté d'agglomération, le conseil général, les bailleurs sociaux et l'État agissent ensemble pour apporter des solutions efficaces et rapides aux attentes de nos concitoyens.

J'apporterai, nous apporterons tout notre soutien aux opérations de rénovation urbaine. C'est le cas pour Pasteur, c'est le cas pour l'Ariane, c'est le cas pour les Moulins où nous avons réussi, avant même cette échéance, ce qui est une immense chance pour nous puisque j'ai voulu que le conseil général des Alpes-Maritimes négocie avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ce contrat que j'ai signé avec le ministre du Logement, madame Boutin, il y a deux mois, où 91 millions d'euros de l'État sont engagés pour ce programme de rénovation urbaine et 91 millions d'euros du conseil général, soit 182 millions d'euros qui vont générer un effet levier de 450 millions d'euros pour ces quartiers qui, n'en doutez pas, ne sont pas une difficulté que pour la seule ville de Nice mais sont une vraie problématique pour l'ensemble du territoire de notre communauté d'agglomération. On sait qu'on part aujourd'hui avec déjà en poche cette convention et ce contrat qui a été signé, nous sommes le seul département de France à avoir obtenu pour une communauté d'agglomération comme la nôtre une telle participation de l'État et d'un conseil général. C'est une opportunité qui nous est offerte et qui nous permettra sans nul doute de pouvoir intégrer aux grandes politiques de notre territoire communautaire ces quartiers en difficulté qui tirent l'ensemble du territoire communautaire vers le bas, là où nous devons apporter à chacun de ses enfants une véritable égalité des chances comme sur l'ensemble du reste du territoire de la communauté d'agglomération.

Des résultats prometteurs ont été obtenus d'ailleurs dans le cadre du programme local de l'habitat ou de la délégation de la gestion des aides à la pierre et il nous appartiendra de les amplifier au cours du mandat qui s'ouvre aujourd'hui.

En matière de collecte et de traitement des déchets, je souhaite aussi que nous soyons capables d'innover. Nice aura demain une police de l'environnement et j'ai souhaité personnellement que, parmi les élus communautaires désignés par le conseil municipal de Nice, puisse siéger en notre sein mon adjoint délégué à la sécurité, le colonel Benoît Kandel que chaque maire connaît parfaitement ici parce qu'il a été un grand commandant de groupement de gendarmerie du département des Alpes-Maritimes. Vous savez à quel point il vous a accompagnés, vous savez pour beaucoup d'entre vous pour lesquels le conseil général s'est lancé dans le programme de construction de près de quatorze brigades et compagnies de gendarmerie dans le département des Alpes-Maritimes, combien dans ses fonctions de commandant de groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes Benoît Kandel a été pour moi un partenaire

privilegié au service des communes qui sont en zone gendarmerie dans le département et plus particulièrement dans la communauté d'agglomération. Ne doutez pas un seul instant que le fait qu'il siège au cœur de notre assemblée aujourd'hui lui permettra de continuer à agir en tant que conseiller communautaire, parmi vous, au service de la sécurité de tout le territoire communautaire, mais en même temps, dans le prolongement de ce que nous sommes en train d'inventer, d'imaginer, de créer à Nice sur cette police de l'environnement, de construire au cœur de notre communauté d'agglomération, au service de notre territoire, aussi une vraie police de l'environnement.

Je propose, si les maires en sont d'accord, que nous examinions ensemble la possibilité de constituer une telle police à l'échelon communautaire pour que nous puissions, en tout point de ce territoire, faire cesser les comportements inciviques qui dégradent notre environnement. Le dépôt sauvage d'encombrants est tout aussi insupportable qu'il se produise dans un vallon isolé ou dans les grandes rues de nos communes.

Enfin, si le tri sélectif couvre aujourd'hui la totalité du territoire communautaire, il faudra demain trier plus pour limiter la production de déchets à éliminer.

L'environnement constituera donc également une de nos priorités d'action.

L'eau est un bien précieux, il ne faut plus la gaspiller ou la laisser se perdre dans la nature à cause de réseaux obsolètes.

L'assainissement sera ainsi au cœur de notre politique de développement durable. Nous poursuivrons bien entendu les actions déjà engagées : le raccordement des communes de l'est à la station d'épuration Haliotis, la construction de nouvelles stations d'épuration pour remplacer celles qui sont obsolètes (Vence, Cagnes, Saint-Laurent-du-Var).

Mais je veux que nous allions encore plus loin, il faut mettre fin à tout rejet polluant dans le milieu naturel quelle qu'en soit l'origine. Ces situations ne sont plus admissibles. Beaucoup a déjà été fait en six années mais je sais qu'il reste encore beaucoup à faire. En protégeant notre milieu naturel de toute pollution, nous protégeons également notre ressource en eau, formidable richesse que nous devons préserver pour les générations futures.

Il faudra aussi poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en renforçant les réseaux là où cela est nécessaire.

Nous devons devenir un territoire exemplaire et une référence en la matière dans la future union méditerranéenne que le président de la République souhaite bâtir et au sein de laquelle Nice Côte d'Azur aura un grand rôle à jouer.

Dans cette optique, la présence du centre mondial du développement durable à Eze de mon ami Nicolas Hulot est plus qu'un symbole, c'est l'étendard d'une saine ambition, celle qui doit permettre de préserver notre planète si fragile.

Enfin, et dans le prolongement de ce que je viens de vous dire, j'entends que l'aménagement de notre territoire et son développement économique et durable soient les axes fondamentaux que je souhaite donner à notre politique. C'est ici que je veux souligner l'enjeu majeur que constitue pour nous l'Eco-vallée, l'opération d'intérêt national de la plaine du Var pour laquelle je me suis tant battu et pour laquelle un grand nombre d'entre vous m'avez soutenu au cours des années écoulées.

Oui, j'ai obtenu au début de l'année de la part du Premier ministre que soient signés les deux décrets : l'un créant l'établissement public, l'autre délimitant le périmètre de l'opération d'intérêt national ; troisième opération d'intérêt national de France.

La Défense il y a trente ans dans les Hauts-de-Seine : 100 000 emplois créés.

Euroméditerranée à Marseille il y a dix ans : 30 000 emplois créés.

Ne doutez pas un seul instant, y compris pour les communes de la communauté d'agglomération qui ne sont pas territorialement directement concernées par Eco-vallée, qu'Eco-vallée sera le pôle de développement économique de toute la communauté d'agglomération, de toutes les ressources dont nous avons besoin pour nos investissements futurs, car ne croyez pas que nous pourrions à l'infini nous lancer dans des investissements simplement par l'endettement, simplement en faisant appel toujours à l'emprunt. Nous ne pourrions, en même temps que nous avons à endiguer ce phénomène qui risque de peser lourd sur le fonctionnement de la communauté d'agglomération, avoir de vraies ambitions en matière d'investissement pour les équipements publics dont nous avons besoin qu'en générant des activités économiques et un développement économique nouveau. C'est l'opération d'intérêt national qui nous en offrira l'opportunité.

Voilà pourquoi je souhaite que toutes les ressources d'Eco-vallée bénéficient directement à toutes les communes de la communauté d'agglomération, y compris celles qui sont à distance d'Eco-vallée et qui pourront envisager pour le compte de leurs communes d'installer des laboratoires qui s'inscriront dans cette politique de développement et d'aménagement durable du territoire.

D'ailleurs si nous avons obtenu ce label, là où nous étions en compétition avec le plateau de Saclay dans l'Essonne, et où au départ je me disais que l'Île-de-France comme d'habitude risquait d'avoir gain de cause, nous avons eu gain de cause parce que nous nous sommes engagés beaucoup plus fortement que le plateau de Saclay dans l'Essonne à respecter strictement une politique de développement durable.

Je le dis ici, Eco-vallée ne sera pas le lieu où nous allons bétonner mais, bien au contraire, l'endroit où nous allons valoriser la bio-agriculture, la protection de la nature, de la biodiversité dans un lit du Var qui, vous le savez, a été classé en zone Natura 2000, mais dont nous devons tirer toute la quintessence aussi,

même en matière de tourisme écologique, avec un aménagement réfléchi de l'ensemble de son lit.

En même temps, nous devons avoir des politiques de déplacement innovantes avec le grand pôle intermodal et multimodal sur le terrain du marché international où nous pourrons connecter à la fois l'aéroport international, la nouvelle gare ferroviaire pour le transport express régional, la future gare de TGV, la grande gare routière, les milliers de places de véhicules automobiles pour désengorger nos grands centres urbains et permettre à chacun d'être connecté sur les transports en commun en site propre là où nous remonterons le MIN sur les terrains propriété du conseil général au niveau de la Baronne, à La Gaude, et en même temps que nous veillerons à aménager plusieurs dizaines d'hectares d'espaces verts à l'image des « central parcs » que l'on peut trouver au cœur de Londres ou de Manhattan, parce que nous voulons aménager aussi cette trouée verte dont j'ai déposé la première pierre il y a quelques jours de cela au lac du Broc où je suis en train d'aménager un nouveau parc départemental autour d'un site d'exception.

Voilà l'esprit dans lequel nous devons, en même temps que nous allons créer des milliers d'emplois dans les métiers du futur et tous les métiers du 21^e siècle, préserver ce site d'exception là où il s'est développé ces dernières années de manière particulièrement désordonnée.

Oui, Eco-vallée sera la colonne vertébrale de notre développement, ce sera tout simplement notre nouvelle frontière.

Voilà l'ambition que je veux vous faire partager.

Nice Côte d'Azur doit être la pointe de la reconquête d'une image trop longtemps dégradée de notre territoire aux yeux du reste de la France. Elle doit être le navire amiral du renouveau que chacun ici nous aspirons à instaurer.

C'est Nice Côte d'Azur qui créera les richesses et donc l'emploi. D'ailleurs, dès la prochaine séance du 25 avril, je vous proposerai d'approuver le projet de décret portant création de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var et le périmètre de cette opération. Je sais que la plupart des communes se sont déjà prononcées sur le sujet. Je veux que ce soit le point d'orgue et en même temps le début d'une formidable aventure.

Mes chers collègues, ne nous leurrons pas, la tâche qui nous incombe est immense, mais si nous siégeons aujourd'hui dans cet hémicycle, c'est que nous avons fait le choix de servir d'abord nos concitoyens en toute connaissance de cause. Ils attendent, et à juste titre, beaucoup de notre action à la communauté d'agglomération comme dans chacune de nos communes respectives. Ils veulent que nous agissions de manière responsable, que nous soyons attentifs à leurs préoccupations et que nous leur apportions des solutions concrètes.

C'est mon ami Henri Roux, notre doyen et président d'ouverture de cette séance qui le rappelaient tout à l'heure. Il est l'heureux maire de la plus petite commune

de notre communauté d'agglomération : 156 habitants. Eh bien, c'est aussi mon engagement devant vous, je veux que chaque maire soit respecté à égalité, depuis la plus petite commune jusqu'à la plus importante. Nous sommes tous à égalité les uns et les autres, même si chacun doit comprendre qu'il y en a une qui organise des fonctionnalités et des fonctions de centralité au service des autres, il y a une exigence de solidarité et j'y serai attentif.

Je n'ai pas servi ce département des Alpes-Maritimes que j'aime plus que tout autre, cette terre pour laquelle je nourris comme beaucoup d'entre vous un patriotisme exceptionnel en respectant chacune de ces communes parmi les plus hautes perchées au sommet de nos vallées, pour m'inscrire à cette tribune et ne pas respecter la plus modeste de nos communes qui, à mes yeux, est aussi importante que la plus grosse d'entre elles.

Je veux vous le dire parce que, ce qui compte, c'est que nous placions au cœur de nos politiques d'abord la dimension humaine. L'homme, la femme, l'enfant que nous avons en charge à la tête de nos communes doivent être au cœur de toutes nos préoccupations. Je ne veux pas, même si notre intercommunalité peut apparaître distante aux yeux de tous nos concitoyens, qu'à un moment ils aient le sentiment qu'au-dessus de leur commune se soit superposée une superstructure, voire une technostructure qui n'aurait pas la dimension humaine qu'ils sont en droit d'attendre de notre part.

Voilà pourquoi je veux que nous soyons attentifs à chacun de nos concitoyens, du plus éloigné au plus proche, à chacune des détresses auxquelles lui-même ou sa famille peut être confrontée. C'est aussi de notre responsabilité. Il en va de notre solidarité de chacun à l'égard de l'autre.

En me réveillant assez tôt ce matin, et même en ayant pensé une grande partie de la nuit à ce que j'allais vous dire ce matin, en même temps dans ma tête je faisais le parcours de ce territoire d'exception que je fais d'ailleurs depuis mon enfance, sous toutes les formes possibles : à pied, en vélo, en voiture, en le survolant lorsque nous décollons ou lorsque nous atterrissons sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur qui porte le même nom que notre communauté d'agglomération. Je me voyais parcourir cette basse corniche par Villefranche jusqu'à Eze, remonter sur la moyenne jusqu'à Eze-village, puis plus loin redescendre dans le vallon en direction de notre sanctuaire, vers La Trinité, redescendre le Paillon pour le remonter ensuite par la Banquière, Saint-André, Tourrette-Levens, Levens si je n'avais pas à bifurquer vers Aspremont ou vers Falicon au préalable, puis redescendre vers Castagniers, Saint-Blaise ou Saint-Martin-du-Var, si je ne choisissais pas de rejoindre mes amis de la Vésubie par Duranus, ou traverser ce Var qui pour moi n'a plus le droit d'être la moindre frontière, après avoir quitté ce « canton aux dix sourires » cher à mon ami Alain Frère, pour me rendre vers les communes de Saint-Laurent-du-Var et de Cagnes-sur-Mer qui sont devenues une référence d'aménagement de notre littoral au cours des années écoulées, avant de remonter vers La Gaude, vers Vence ou vers Saint-Jeannet et ce baou qui ne cesse de nous dominer au-dessus de l'ensemble de la communauté d'agglomération. Je pense à l'ensemble de ces

communes que nous avons réussi à fédérer ensemble mais que nous n'avons pas le droit de décevoir. Nous n'avons pas le droit de décevoir chacun de nos concitoyens parce que chacun est attaché à son clocher, chacun est attaché à sa mairie, chacun est attaché à son école, chacun est attaché à son monument aux morts sur lequel figure pour beaucoup d'entre eux le nom de celui qui est parti un jour de la place de ce village pour aller défendre les valeurs de liberté, les valeurs éternelles de cette France que nous aimons tant.

Eh bien, cette communauté de destin, nous devons la faire respirer ensemble désormais, en veillant tout simplement à ce que chacun de nos concitoyens dans la diversité de ces communes puisse être entendu. C'est une exigence de notre part et je veux vous dire qu'à cet égard, bien entendu, mesdames et messieurs les maires, je m'engage à conforter la solidarité en faveur des petites communes qui ont des capacités d'investissement plus faibles que les autres. Cela a été pour moi, mes amis conseillers généraux qui sont ici le savent, une exigence à la présidence du conseil général ; ce sera pour moi aussi une exigence à la présidence de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur.

Alors voilà, nous allons placer ce mandat tout simplement sous le signe de la proximité et de l'efficacité. Nous allons placer ce mandat sous le signe de la qualité de vie et de l'union des forces vives de nos communes. Nous allons placer ce mandat sous le signe de l'ambition économique et du développement durable. Ce sera à la fois une rupture et un renouveau, c'est la voie que je vous propose de suivre pour l'avenir de ce territoire à faire rêver le monde.

Applaudissements.

Merci encore une fois pour ce bel élan de solidarité que nous affichons.

Puisque je viens de conclure cette délibération n° 1, à moins que quelqu'un d'autre ne souhaite s'exprimer... Patrick Allemand ? Vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, vous venez d'être élu président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, nous en prenons acte.

Vous êtes désormais le seul élu local à présider deux grands exécutifs et une communauté d'agglomération. J'ai déjà dit ce que j'en pensais dans d'autres lieux, je n'y reviendrai pas.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de mes sept collègues de l'opposition, peut-être neuf si j'ai bien vu le vote tout à l'heure, de saluer l'ensemble des maires des vingt-quatre communes qui composent cette communauté d'agglomération et l'ensemble de nos collègues.

L'opposition entre donc à la CANCA et je voulais tout d'abord m'en féliciter et rappeler que, depuis sa création, nous étions privés d'y siéger par la seule volonté de Jacques Peyrat. Je considère qu'aujourd'hui, effectivement, un déni de démocratie est de ce point de vue réparé.

C'est un jour important pour la démocratie dans ce département parce que, enfin, nous allons pouvoir accéder à cette communauté d'agglomération, y faire valoir nos points de vue, exercer notre rôle d'opposition vigilante et constructive, et nous y entrons en fait dans des conditions correctes parce que, voyez-vous, la loi de ce point de vue a de graves manques, de graves lacunes, et ces lacunes font aujourd'hui trop de place à l'arbitraire. Si par bonheur d'ailleurs, dans quelques semaines, Paul Cuturello qui siège à mes côtés parvenait aux bancs de l'Assemblée nationale, je lui suggérerais, pour marquer son entrée à l'Assemblée nationale, de déposer comme premier projet de loi précisément que l'on mette de l'ordre dans les communautés d'agglomération et qu'à partir de là, il y ait des règles qui soient clairement établies.

En tout cas pour l'instant, c'est l'arbitraire qui règne. Arbitraire, cela veut dire la discussion, cela veut dire la négociation, et les conditions dans lesquelles les élus niçois entrent à la CANCA, je le répète, sont correctes puisque nous avons aujourd'hui cinq représentants ; cinq représentants, c'est ce qui correspond peu ou prou au volume de confiance que les électeurs de la ville de Nice nous ont accordé au moment de l'élection municipale. C'est en tout cas ce qu'il fallait pour les représenter dignement.

Je salue également les maires de Vence et de Cagnes-sur-Mer, messieurs Iacono et Louis Nègre qui, eux aussi, ont fait ce geste et permettent à nos côtés à monsieur Santinelli, élu de l'opposition à Cagnes-sur-Mer, et à madame Alinat, élue de l'opposition à Vence, de siéger à nos côtés. Je pense qu'ils ont fait là aussi un geste qui honore la démocratie et qui prend en compte un certain nombre des électeurs qui ne leur ont pas fait confiance mais qui néanmoins appartiennent à la communauté de leurs communes.

Je ne salue pas par contre, et je le dis très clairement, Henri Revel, parce qu'il avait les moyens, avec je crois sept représentants dans cette instance, d'ouvrir également à l'opposition les portes de la communauté d'agglomération. Sous son apparente bonhomie et jovialité que nous lui connaissons tous, car c'est un homme agréable, il a démontré une fois de plus son intransigeance en faisant barrage à cette représentation démocratique. Mais, en d'autres temps, il avait été - et je ne l'oublie jamais, même si à l'époque déjà nous ne siégeons pas dans la même instance, c'était le conseil régional - l'un des signataires de l'appel des cinq maires à faire barrage à l'élection de Michel Vauzelle. Il y a donc là une continuité. Je fais allusion au fameux « vendredi noir » que nous avons l'un et l'autre vécu dans un bord différent.

L'arbitraire, disais-je. L'arbitraire, il ne faut pas le laisser aller jusqu'au bout. Vous avez accordé une représentation de deux membres de l'opposition au niveau du bureau de la communauté d'agglomération. J'ai accepté cette proposition, je l'ai fait savoir à vos collaborateurs, à ceux qui m'en ont informé. Ce matin, on m'apprend qu'il y aurait des conditions subsidiaires. Je vous demande, Monsieur le Président, puisque maintenant vous êtes en fonction, de respecter l'intégrité de vos propositions et de nous laisser le privilège de choisir ceux qui vont nous représenter au sein de ce bureau. Vous ne pouvez pas

décemment pour deux membres, je dis bien deux membres, nous dicter les conditions de notre choix.

Je vais maintenant en venir au fond, si vous le voulez bien, pour quelques minutes.

La nature des débats ici va changer et tous ceux qui jusqu'à maintenant étaient habitués à un bel unanimité vont devoir désormais apprendre à écouter une opposition, parce que nous ne sommes pas venus ici en victimes expiatoires ni pour faire de la figuration. Nous y sommes venus et nous avons souhaité y siéger parce que, comme vous l'avez dit, il y a ici quatre compétences majeures que sont l'assainissement, le logement, les transports publics et le développement économique.

Sur l'assainissement qui est un sujet crucial pour la qualité de la vie de l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération, je pense que l'on peut rapidement arriver à un certain consensus parce que, j'allais dire, les objectifs que vous avez tracés en la matière sont tout simplement de bon sens et, en général, le bon sens doit rassembler.

Il n'en sera pas forcément de même pour les trois autres compétences majeures de la CANCA.

En matière de logement, on sait qu'aujourd'hui le logement est le défi majeur non seulement de la ville de Nice mais de l'ensemble du bassin de la CANCA, à la fois pour les plus défavorisés mais également pour loger des actifs. La question du logement des actifs deviendra encore plus stratégique en fonction de la hausse et des ambitions que nous définirons pour précisément l'opération d'intérêt national, parce qu'il y aura nécessité effectivement de loger des actifs supplémentaires.

Il y a également les opérations de l'Agence nationale de renouvellement urbain pour lesquelles vous savez que nous avons, c'est le moins qu'on puisse dire, quelques nuances dans l'approche. Il y a le plan local de l'habitat qui est une compétence de la CANCA et qui est un document majeur parce qu'il s'inscrit dans la durée et dans la perspective. Il y a enfin, plus globalement, la question du logement social et le déficit du logement social qui fait qu'aujourd'hui il en manque 18 000 sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ce n'est pas rien, 18 000, et, dans l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, il y en a une seule qui respecte la loi SRU, dont je salue le maire Honoré Colomas à Saint-André. Ailleurs, on sait quel est le déficit, on sait même que certains maires, qui aujourd'hui ne siègent plus d'ailleurs, et pour cause peut-être, se vantaient d'avoir 0 % de logements sociaux sur leur commune. De mon point de vue, il ne faut pas s'en vanter quand on connaît la situation globale. Ces 18 000 logements, les plus fragiles mais aussi les actifs modestes les attendent. Vous avez fixé, dans le cadre de votre campagne électorale, des objectifs ambitieux : 1 500 logements par an, nous serons extrêmement vigilants à ce qu'ils soient tenus.

Nous serons aussi vigilants à autre chose, et je pense qu'on va bien se comprendre, c'est à l'harmonisation de la répartition de ces logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la CANCA, parce que je pense que cela relève de la responsabilité morale et politique de chacun des maires.

Deuxième grande compétence majeure : les transports publics.

Bien entendu, on ne peut penser prioritairement qu'au tramway avec l'extension de la ligne 1 qui va se faire sous ce mandat et qui va donner véritablement sa dimension communautaire à la ligne puisque son terminus est prévu sur la commune de La Trinité. Mais il y aura aussi la ligne 2 sur laquelle nous avons des oppositions. Peut-être se gommeront-elles au fil du temps si l'on sait s'écouter, mais aujourd'hui nous avons un projet précis sur la ligne 2 que l'on portera au sein de cette assemblée parce que cette ligne est-ouest est à nos yeux indispensable, parce qu'il relève aujourd'hui de l'injustice de voir des territoires, d'ailleurs sur lesquels nous sommes, exclus totalement du système du tramway qui par ailleurs donne, et nous en convenons tous, d'excellents résultats sur la ligne 1. On ne pourra pas laisser longtemps les gens des quartiers ouest, les salariés du CADAM, tous les usagers des différents grands équipements publics structurants des quartiers ouest sans tramway.

Le troisième aspect est le développement économique et c'est une compétence majeure de la CANCA, notamment parce que, et vous y avez fait longuement allusion dans votre intervention, il y a l'opération d'intérêt national de la plaine du Var. Là aussi, nous serons très vigilants. J'ai entendu votre intervention, mais j'ai aussi écouté ce que dit le préfigurateur de l'opération qui est un haut fonctionnaire envoyé par l'État.

Premièrement, nous nous battons contre l'idée de faire de cette zone une zone de logement.

Deuxièmement, nous nous battons contre l'idée de faire de l'OIN le lieu d'implantation de ce qu'on ne veut pas ailleurs.

Troisièmement, et c'est aussi ce qui nous différencie, nous aurons des oppositions sur un certain nombre de grands équipements structurants que vous voulez placer ici et que nous, nous aurions vu ailleurs. C'est la noblesse du débat politique et de projets différents et alternatifs. Il en va de la question du grand stade et il en va de la question du parc des expositions.

Mais surtout, ne pas faire de l'OIN une zone de logement.

Nous avancerons donc sur nos thématiques et, nos thématiques, c'est un triptyque dont vous avez entendu la petite musique pendant la campagne électorale, c'est-à-dire du logement, bien sûr, il en faut, et du logement social, des activités à haute valeur ajoutée, on avait un projet qui était la cité des énergies renouvelables, vous allez dans le sens du développement durable, et puis aussi des services publics de proximité pour faire en sorte que dans cette

zone qui est une chance puisqu'elle est vierge, nous ne reproduisons pas ici les erreurs qui ont pu être faites ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire pour éviter d'être trop long. Je voulais simplement dire que la CANCA est un enjeu majeur. C'est un enjeu majeur parce que, par ses compétences, il y a là le fondement de réaliser un vrai projet politique, avec le développement durable de l'ensemble de ce territoire et notamment à travers l'opération d'intérêt national.

La conviction que notre groupe, pas encore constitué mais ce que nous représentons, porte, c'est que si nous voulons construire un département moderne et solidaire, cela passera par la réussite de l'avenir de ce territoire, parce que le territoire de la CANCA c'est à la fois la rive droite et la rive gauche, c'est à la fois la Provence et le comté de Nice. C'est toute la richesse de notre histoire collective. Mais c'est aussi un autre avenir qu'il faut construire ensemble où, à l'instar de ce qu'est la Méditerranée ou de ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un trait d'union entre la rive nord et la rive sud, ici au cœur de ce département, le Var, le fleuve Var soit le trait d'union entre la rive gauche et la rive droite.

Voilà, Monsieur le Président, les grandes orientations que nous défendrons au sein de cette communauté d'agglomération durant cette mandature.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Allemand, vous ne manquez pas, ces derniers jours et ces dernières semaines, de me surprendre parce que je vous ai connu si différent. Je pensais qu'en prenant de l'âge on prenait de la maturité. Ce n'est pas l'image que vous donnez. Peut-être faisons-nous un parcours inverse, vous et moi. Je veux dire que dans mes jeunes années politiques, j'avais des positions très tranchées et puis, l'expérience des responsabilités locales, avoir des enfants, les éduquer, mieux connaître l'autre, se mettre au service de populations dont on voit dans leur diversité de conditions sociales, d'origine culturelle, que la France n'est pas un pays fait sur un moule où d'un côté tout serait noir et de l'autre côté tout serait blanc, on doit toujours chercher les voies du compromis, toujours essayer d'être constructif et productif. Qu'au lendemain d'un débat électoral qui fait partie de la démocratie, où les idées sont confrontées, alors que nous vous offrons l'opportunité qui ne nous est pas offerte par votre loi, je dis bien par votre loi puisque vous dénoncez la loi, je vous rappelle que la loi est celle de madame Voynet et de monsieur Chevènement, d'un gouvernement que vous avez soutenu, c'est ce gouvernement que vous avez soutenu qui a décidé que vous n'aviez pas de raison, s'il n'y avait pas une volonté politique d'une majorité de vous y faire la place, de trouver une place ici ; vous y êtes et, encore une fois, sincèrement, vouloir d'entrée de jeu vous positionner d'une manière idéologique en utilisant toujours ce mot « opposition », mais pourquoi voulez-vous être dans l'opposition ? Mais enfin, c'est un lieu où l'on peut appartenir à une même famille au service du département. Vous pouvez sortir de ce rôle d'opposant, vous pouvez vous inscrire simplement comme un conseiller communautaire qui se dit : j'ai ma contribution à apporter.

Vous ne pouvez pas dire d'un côté « je veux beaucoup de logements » sans me dire où d'ailleurs, mais me dire surtout où vous n'en voulez pas. Ce n'est pas comme cela qu'on est constructif. Si aujourd'hui vous venez me dire : oui, bravo, monsieur le président, vous voulez vous engager dans une politique déterminée de construction de logements, voilà ce que nous avons à proposer, voilà les endroits que nous avons identifiés, très bien. Mais vous dites : on veut beaucoup de logements mais on vous dit où on n'en veut pas, on ne dit pas où on en veut.

Franchement, le premier jour comme ça, alors que moi j'ai choisi des thèmes qui vous associaient totalement aux intentions qui étaient les nôtres, à la méthode de travail que je souhaite instaurer ici, vous faites une fois de plus fausse route depuis quelques jours.

Je vous ai connu si différent. Pour moi c'était si important que vous vous considérez plus dans cette assemblée non pas comme un membre du parti socialiste mais comme le premier vice-président de la région. C'était si important pour moi de faire la place au premier vice-président de la région et que vous me disiez, au nom du premier vice-président de la région ici, alors que j'ai tendu la main tout à l'heure au conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, voilà ce que le conseil régional va faire pour permettre à cette communauté d'agglomération de réussir. A aucun moment vous ne me l'avez dit. Vous m'avez dit tout ce sur quoi vous entendiez vous opposer, vous n'avez pas dit un seul instant ce que vous souhaitiez apporter au nom de votre collectivité à la communauté d'agglomération. Et pourtant, c'est ce que j'attendais de votre part aujourd'hui.

Je n'entrerai pas dans tous ces détails parce qu'ils n'en valent pas la peine. Simplement, vous dites que la ligne 2 du tramway est une exigence ; je vais vous dire : bien sûr c'est une exigence, c'est même une exigence que cette ligne 2 du tramway aille jusqu'à Sophia Antipolis, et c'est dans cet esprit que nous devons l'imaginer, mais je vais vous dire, on a une autre exigence si l'on aime ce territoire, c'est de veiller à ce que l'infrastructure du train express régional qui part de la gare du Sud, qui va jusque dans la plaine du Var et qui dépend de votre autorité organisatrice de transport en même temps que la ligne 2, puisse rejoindre cette plaine du Var. Là, je ne vous ai pas entendu un seul instant. Vous ne pouvez pas dire que c'est une exigence de la part de la communauté d'agglomération de faire la ligne 2 et, en même temps, ne pas me dire : moi, premier vice-président de la région, j'ai une exigence, c'est d'apporter à la communauté d'agglomération un tramway, une ligne 3 qui parte de la gare du Sud et qui vienne s'embrancher dans l'OIN à l'ensemble du réseau pour lequel je réclame la ligne 2.

Monsieur Allemand, vous ne pouvez pas avoir ce double langage. Alors j'espère simplement que cette réponse la plus mesurée, la plus modérée possible que je vous fais vous amènera à méditer un peu pour comprendre qu'ici ce n'est pas un lieu de débat idéologique, c'est un lieu où l'on a l'ambition de construire ensemble et que c'est ce que nous attendons de la part du premier vice-

président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour lequel, par ailleurs, j'ai le plus profond respect.

Applaudissements.

Nos débats nous amènent maintenant à la délibération n° 2. Il s'agit de la détermination du nombre de vice-présidents.

2 - Détermination du nombre de vice-présidents

M. LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est fixé par le conseil communautaire. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil communautaire qui est de 93 élus.

Je vous propose donc de bien vouloir fixer à 27 le nombre des vice-présidents. Je vous rappelle que c'est le nombre maximum autorisé et que c'est le nombre qui avait été fixé par le précédent conseil communautaire.

Je vous propose que nous procédions au vote à main levée sur cette proposition de fixer à 27 le nombre de vice-présidents.

La délibération n° 2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 - Élection des vice-présidents

M. LE PRESIDENT.- Nous rentrons maintenant dans un exercice un peu plus fastidieux car, contrairement aux assemblées départementales et aux assemblées communales qui permettent d'élire les membres de leur exécutif par liste avec un seul bulletin de vote, il va nous falloir procéder individuellement, à bulletin secret, à l'élection de chaque vice-président.

Je vous indique que par cette délibération n° 3, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, les vice-présidents sont élus dans l'ordre au scrutin uninominal, dans les mêmes conditions que le président.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je vous propose que nous procédions à deux votes simultanés, pour essayer de ne pas perdre trop de temps, et donc de désigner deux équipes de scrutateurs constituées des quatre benjamins qui sont :

- monsieur Christophe Barbosa et monsieur Simon Pégurier pour la première équipe ;

- monsieur Bertrand Gasiglia et monsieur Bruno Bettati pour la seconde équipe.

Ils seront assistés du service des instances communautaires pour le dépouillement.

Avant de vous faire ma proposition, vice-président par vice-président, je souhaiterais vous dire ce à quoi nous avons réfléchi avec les maires et ce que je leur ai proposé.

Il se trouve que dans la répartition précédente, et c'est important aussi que tout puisse être dit ici en toute transparence, tous les maires n'étaient pas vice-présidents. Par contre, les deux communes ayant le plus de population, Nice et Cagnes-sur-Mer, avaient droit à six vice-présidents pour Nice et trois vice-présidents pour Cagnes-sur-Mer.

Hormis le maire de Coaraze qui m'a fait connaître que pendant son débat électoral, que je respecte, elle s'était engagée à essayer de sortir de la communauté d'agglomération si les Coaraziennes et les Coaraziens lui témoignaient leur confiance et qui ne sollicite donc pas un poste de vice-président, et bien évidemment je souhaite respecter ce choix, de même que je respecterai sa volonté et celle des Coaraziennes et des Coaraziens et, le moment venu, nous veillerons avec les maires, dans le débat que nous aurons avec le représentant de l'État, à ce que, le cas échéant, elle puisse avoir satisfaction ; hormis le maire de La Roquette qui n'a pas souhaité siéger lui-même à une fonction au sein du conseil communautaire mais voir La Roquette représentée par un membre de son conseil municipal en ses lieu et place, cela signifie qu'il y a deux maires de notre communauté d'agglomération, si nous en restions à la même représentativité que la dernière fois, qui ne pourraient pas occuper les fonctions de vice-président.

J'ai donc souhaité proposer que nous regardions la situation pour que chacun puisse occuper, dans le quota des vingt-sept, une fonction de vice-président, et je remercie Louis Nègre qui a accepté de céder un siège de vice-président sur les trois dont disposait la commune de Cagnes-sur-Mer, de même que j'ai accepté à titre personnel, du moins au nom de la municipalité niçoise, que sur les six sièges que nous occupions, nous n'en occupions plus que cinq pour permettre aux deux maires qui n'auraient pas pu exercer les fonctions de vice-président de pouvoir occuper ces fonctions.

Ceci étant exposé, cela signifie que dans l'ensemble des places que nous allons vous proposer pour exercer des fonctions de vice-président et que nous allons soumettre au suffrage de chaque conseiller à bulletin secret, sera proposé à chaque maire exerçant des fonctions au sein de la communauté d'agglomération de pouvoir occuper une fonction de vice-président et que, pour sa part, la ville de Nice en occupera cinq là où elle en occupait six par le passé et la commune de Cagnes-sur-Mer en occupera deux là où elle en occupait trois par le passé.

Voilà ce que je voulais vous dire avant que nous ne procédions à vingt-sept élections de vice-présidents, pour que chacun à partir de ma première proposition ait une bonne lisibilité de ce qui va se dérouler jusqu'à la vingt-septième élection à laquelle nous procéderons.

Nous allons procéder à l'élection du 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur et je vous propose la candidature de Louis Nègre pour occuper ce poste.

Y a-t-il d'autres candidats pour occuper cette fonction ?

Il n'y a pas d'autre candidat. Je vous remercie de bien vouloir utiliser, pour tous les votes qui vont suivre, les bulletins de vote qui sont placés sur votre bureau.

Merci, messieurs les huissiers, de bien vouloir faire passer les urnes pour chaque vote.

Cela signifie que, pour essayer d'accélérer la procédure, dès que tout le monde aura voté, pendant que les scrutateurs dépouilleront, j'engagerai la procédure de vote sur le suivant.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Je lance donc la procédure d'élection du 2^e vice-président et je vous propose la candidature d'Henri Revel, le maire de Saint-Laurent-du-Var, pour occuper ce poste.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat. Je demande donc aux huissiers de bien vouloir faire circuler la deuxième urne pour l'élection du 2^e vice-président.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je proclame les résultats du vote pour le 1^{er} vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls11**
- **Suffrages exprimés 80**

A obtenu :

- **M. Louis NÈGRE80 voix**

Monsieur Louis Nègre est élu 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (*applaudissements*).

J'annonce le résultat du vote pour le 2^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 7**
- **Suffrages exprimés84**

A obtenu :

- **M. Henri REVEL84 voix**

Monsieur Henri Revel est élu 2^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je lance tout de suite à la fois l'élection du 3^e vice-président, je vous propose la candidature d'Alain Frère, et du 4^e vice-président, je vous propose la candidature d'Honoré Colomas.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Messieurs les huissiers, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 3^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 13**
- **Suffrages exprimés 78**

A obtenu :

- **M. Alain FRÈRE 78 voix**

Monsieur Alain Frère est élu 3^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 4^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls8**
- **Suffrages exprimés83**

A obtenu :

- **M. Honoré COLOMAS 83 voix**

Monsieur Honoré Colomas est élu 4^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je propose aux fonctions de 5^e vice-président la candidature d'Éric Ciotti, premier adjoint au maire de Nice, et aux fonctions de 6^e vice-président celle de Christian Iacono, maire de Vence.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je demande aux huissiers de bien vouloir faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Mes chers collègues, pendant que nos scrutateurs terminent de dépouiller les votes pour les 5^e et 6^e vice-présidents, pour gagner du temps je propose qu'on lance le vote pour les 7^e et 8^e vice-présidents.

J'ai reçu la candidature au poste de 7^e vice-président de Rudy Salles, adjoint au maire de Nice, et au poste de 8^e vice-président celle de Jean-Louis Scoffié, maire de La Trinité.

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose de faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 5^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 13**
- **Suffrages exprimés 78**

A obtenu :

- **M. Éric CIOTTI..... 78 voix**

Monsieur Éric Ciotti est élu 5^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 6^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 7**
- **Suffrages exprimés84**

A obtenu :

- **M. Christian IACONO..... 84 voix**

Monsieur Christian Iacono est élu 6^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je lance, pendant le dépouillement du vote des 7^e et 8^e vice-présidents, le scrutin pour les 9^e et 10^e vice-présidents.

Je vous propose, au titre de la ville de Nice, comme 9^e vice-président, la candidature de Benoît Kandel et comme 10^e vice-président la candidature du maire de Levens Antoine Véran.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Messieurs les huissiers, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 7^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 16**
- **Suffrages exprimés 75**

A obtenu :

- **M. Rudy SALLES 75 voix**

Monsieur Rudy Salles est élu 7^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 8^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 8**
- **Suffrages exprimés 83**

A obtenu :

- **M. Jean-Louis SCOFFIÉ 83 voix**

Monsieur Jean-Louis Scoffié est élu 8^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite à procéder à l'élection des 11^e et 12^e vice-présidents.

Aux fonctions de 11^e vice-président, je vous propose la candidature de Gisèle Kruppert, maire de Falicon, et au poste de 12^e vice-président celle du maire de Colomas, Isabelle Brès.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Messieurs les huissiers, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 9^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Benoît KANDEL 79 voix**

Monsieur Benoît Kandel est élu 9^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 10^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 10**
- **Suffrages exprimés 81**

A obtenu :

- **M. Antoine VÉРАН 81 voix**

Monsieur Antoine Véran est élu 10^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Au poste de 13^e vice-président, je vous propose la candidature d'Hervé Paul, maire de Saint-Martin-du-Var et, au poste de 14^e vice-président, la candidature d'Alexandre Ferretti, maire d'Aspremont.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, messieurs les huissiers, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 11^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 11**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **Mme Gisèle KRUPPERT 79 voix**

Madame Gisèle Kruppert est élue 11^e vice-présidente (*applaudissements*).

Élection du 12^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 7**
- **Suffrages exprimés84**

A obtenu :

- **Mme Isabelle BRÈS..... 84 voix**

Madame Isabelle Brès est élue 12^e vice-présidente (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- J'appelle maintenant l'élection des 15^e et 16^e vice-présidents.

Au poste de 15^e vice-président, pour la ville de Nice, je vous propose la candidature de Dominique Estrosi-Sassone et au poste de 16^e vice-président le maire de Castagniers Jean-François Spinelli.

Messieurs, s'il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 13^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 78**

A obtenu :

- **M. Hervé PAUL 78 voix**

Monsieur Hervé Paul est élu 13^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 14^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls9**

- **Suffrages exprimés82**

A obtenu :

- **M. Alexandre FERRETTI..... 82 voix**

Monsieur Alexandre Ferretti est élu 14^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je lance l'élection des 17^e et 18^e vice-présidents. Je vous propose aux fonctions de 17^e vice-président la candidature de René Vestri, le maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, et aux fonctions de 18^e vice-président celle de Jean-Paul Fabre, le maire de Saint-Blaise.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature, nous pouvons faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 15^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls8**
- **Suffrages exprimés83**

A obtenu :

- **Mme Dominique ESTROSI-SASSONE83 voix**

Madame Dominique Estrosi-Sassone est élue 15^e vice-présidente (*applaudissements*).

Élection du 16^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Jean-François SPINELLI..... 79 voix**

Monsieur Jean-François Spinelli est élu 16^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT. - J'appelle l'élection des 19^e et 20^e vice-présidents.

J'ai reçu pour le poste de 19^e vice-président, qui revient à la commune de Cagnes-sur-Mer, la candidature de madame Marie-Josée Bandecchi, et au poste de 20^e vice-président celle du maire de Duranus Henri Roux.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 17^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 16**
- **Suffrages exprimés 74**

A obtenu :

- **M. René VESTRI 74 voix**

Monsieur René Vestri est élu 17^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 18^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits 93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Jean-Paul FABRE..... 79 voix**

Monsieur Jean-Paul Fabre est élu 18^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je lance en même temps l'élection des 21^e et 22^e vice-présidents. Je vous propose au poste de 21^e vice-président, pour la ville de Nice, la candidature de Jean Icart et au poste de 22^e vice-président celle du maire de Villefranche-sur-Mer Gérard Grosogeat.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 19^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls9**
- **Suffrages exprimés82**

A obtenu :

- **Mme Marie-Josée BANDECCHI82 voix**

Madame Marie-Josée Bandecchi est élue 19^e vice-présidente (*applaudissements*).

Élection du 20^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Henri ROUX..... 79 voix**

Monsieur Henri Roux est élu 20^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je lance tout de suite l'élection des 23^e et 24^e vice-présidents. Je vous propose la candidature de Xavier Beck, le maire de Cap d'Ail, et de Roger Roux, le maire de Beaulieu.

S'il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Élection du 21^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 18**
- **Suffrages exprimés 72**

A obtenu :

- **M. Jean ICART 72 voix**

Monsieur Jean Icart est élu 21^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 22^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Gérard GROSGOGÉAT 79 voix**

Monsieur Gérard Grosogéat est élu 22^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre tout de suite le scrutin pour les 25^e et 26^e vice-présidents. Je vous propose la candidature du maire de La Gaude Michel Meïni, et celle du maire de Saint-Jeannet Jean-Michel Sempéré.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Je lance tout de suite le scrutin pour l'élection du 27^e et dernier vice-président. Je vous propose la candidature du maire d'Eze Stéphane Cherki et je vous propose de faire circuler les urnes.

☆☆☆

Élection du 23^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 10**
- **Suffrages exprimés 80**

A obtenu :

- **M. Xavier BECK80 voix**

Monsieur Xavier Beck est élu 23^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 24^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls 12**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Roger ROUX 79 voix**

Monsieur Roger Roux est élu 24^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 25^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants.....92**
- **Bulletins blancs ou nuls 13**
- **Suffrages exprimés 79**

A obtenu :

- **M. Michel MEÏNI..... 79 voix**

Madame Michel Meïni est élu 25^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 26^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 91**
- **Bulletins blancs ou nuls8**
- **Suffrages exprimés83**

A obtenu :

- **M. Jean-Michel SEMPÉRÉ83 voix**

Monsieur Jean-Michel Sempéré est élu 26^e vice-président (*applaudissements*).

Élection du 27^e vice-président :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 14**
- **Suffrages exprimés 76**

A obtenu :

- **M. Stéphane CHERKI..... 76 voix**

Monsieur Stéphane Cherki est élu 27^e vice-président (*applaudissements*).

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Ainsi s'achève l'élection fastidieuse de nos vingt-sept vice-présidents. Je veux en tout cas, au nom de chacune et de chacun d'entre vous, les féliciter et leur dire que nous comptons sur eux pour assumer pleinement leurs responsabilités au sein du bureau.

Nous en venons maintenant à la composition de ce même bureau.

4 - Composition du bureau communautaire

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la composition du bureau communautaire doit être fixée par le conseil communautaire en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Cet article édicte que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ».

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Je souhaite que chaque commune membre soit représentée au sein de cette instance par au moins un de ses représentants communautaires qui ne serait ni vice-président ni maire.

Je vous propose donc de fixer la composition du bureau ainsi :

- le président
- les vingt-sept vice-présidents
- les maires qui ne sont pas vice-présidents
- le représentant de la commune de La Roquette-sur-Var, monsieur Julien Martinez, dont le maire n'est pas conseiller communautaire et qui est le seul représentant de cette commune au sein de l'assemblée

Par ailleurs, je vous propose d'ouvrir deux postes à des représentants de l'opposition à laquelle je vais demander de nous proposer les noms. Monsieur Allemand m'a fait remarquer tout à l'heure que c'était à eux et à eux seuls de choisir ; je ne sais pas qui, Monsieur Allemand, vous aurait laissé entendre que nous aurions souhaité nous mêler de quelque choix que ce soit que vous auriez à nous proposer. Nous vous avons permis de siéger, sans nous conformer strictement à la loi, au sein de cette assemblée, c'est pour vous laisser totalement libres de nous proposer les représentants que vous souhaitez. N'anticipez pas toujours sur de mauvaises pensées à nous attribuer lorsque cela ne le mérite pas.

Cela signifie que si nous retenons ce principe, vingt-sept vice-présidents plus le président cela fait vingt-huit ; les maires qui ne sont pas vice-présidents, il s'agit d'un maire en la personne du maire de Coaraze, ce qui fait vingt-neuf ; le représentant de la commune de La Roquette-sur-Var monsieur Julien Martinez, dont le maire n'est pas conseiller communautaire, qui est donc le seul de cette commune au sein de l'assemblée, cela fait trente ; en ouvrant le bureau à deux membres de l'opposition, cela fait trente-deux.

Je vous propose que le nouveau bureau soit composé de trente-deux membres.

Je vais maintenant vous demander de vous prononcer à main levée sur cette proposition. Qui est d'avis que le bureau comporte trente-deux membres ?

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le nouveau bureau est donc constitué de trente-deux membres.

Reste à désigner maintenant les membres. Il s'agit de :

- M. Christian ESTROSI
- M. Louis NEGRE
- M. Henri REVEL
- M. Alain FRERE
- M. Honoré COLOMAS
- M. Éric CIOTTI
- M. Christian IACONO
- M. Rudy SALLES
- M. Jean-Louis SCOFFIE
- M. Benoît KANDEL
- M. Antoine VERAN
- Mme Gisèle KRUPPERT
- Mme Isabelle BRES
- M. Hervé PAUL
- M. Alexandre FERRETTI
- Mme Dominique ESTROSI-SASSONE
- M. Jean-François SPINELLI
- M. René VESTRI
- M. Jean-Paul FABRE
- Mme Marie-José BANDECCHI
- M. Henri ROUX
- M. Jean ICART
- M. Gérard GROSGOGEAT
- M. Xavier BECK
- M. Roger ROUX
- M. Michel MEÏNI
- M. Jean-Michel SEMPERE
- M. Stéphane CHERKI
- Mme Monique GIRAUD-LAZZARI
- M. Julien MARTINEZ

Je demande à monsieur Patrick Allemand de me faire part de ses deux propositions.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, les deux propositions sont les suivantes :

- M. Patrick ALLEMAND
- M. Robert INJEY

M. LE PRESIDENT.- Sur l'ensemble de ces trente-deux propositions qui constituent donc le bureau, je mets aux voix.

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Le bureau communautaire est ainsi constitué, je vous remercie (*applaudissements*).

Les deux prochaines délibérations que nous allons examiner concernent les délégations d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire et au président. Ces délégations s'inspirent des délégations d'attributions que vos conseils municipaux respectifs ont récemment votées pour leur maire.

5 - Délégations d'attributions du conseil communautaire au bureau - Article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au bureau communautaire.

Une version corrigée de cette délibération vous a été distribuée au début de la séance. Je vous propose en effet de déléguer au bureau communautaire toutes les attributions qui peuvent l'être, à l'exception de celles figurant à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ; il s'agit des mises en demeure pouvant être faites par le préfet ou la chambre régionale des comptes suite à la non-inscription d'une dépense obligatoire au budget ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'adhésion à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Je vous ai dressé la liste des sept attributions qui ne peuvent pas être déléguées au bureau. S'ajoutent à cela les délégations attribuées au président qui feront l'objet de la délibération suivante.

Bien entendu, le président devra rendre compte lors de chaque réunion du conseil communautaire des attributions du bureau exercées par délégation du conseil, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous propose donc de bien vouloir déléguer au bureau dans son ensemble, pour la durée de son mandat, l'ensemble des attributions exercées par le conseil communautaire, à l'exception des sept domaines que je viens de vous énoncer, et des délégations attribuées au président qui font l'objet de la délibération n° 6 de la séance de ce jour que je présenterai au terme du vote de cette délibération n° 5.

Sur cette délibération n° 5, il n'y a pas d'intervention ?

Je la mets aux voix.

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6 - Délégations d'attributions du conseil communautaire au président - Article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. LE PRÉSIDENT.- Dans ce même état d'esprit, afin de faciliter la gestion des affaires courantes sans réunir systématiquement l'assemblée, il est souhaitable de déléguer au président une partie des attributions du conseil communautaire, à l'instar des délégations de pouvoirs par le conseil municipal à son maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le président devra rendre compte lors de chaque réunion du conseil communautaire des décisions et des attributions exercées par délégation du conseil, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Je passe la parole à maître Éric Borghini qui souhaitait proposer un amendement pour compléter cette délibération.

Il est absent ? Avons-nous l'amendement en son absence ?

Éric Borghini avait donc déposé un amendement. Qu'il soit là ou pas pour le défendre, il nous appartient de nous prononcer sur cet amendement qui a pour objet les délégations et attributions.

S'agissant de la délégation en matière juridique et contentieuse, pages 2 et 3 de la délibération, Éric Borghini nous indique qu'il lui semble que la délibération est par trop générale pour être véritablement efficace. En particulier, elle ne

permettra pas au président d'engager ou de se défendre sur une action concernant le droit de la presse, tel que prévu par la loi du 29 juillet 1881.

En effet, la formulation :

- *intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administratives, civiles et prud'homales tant en premier ressort, appel qu'en cassation, en référé qu'au fond ;*
- *déposer toutes plaintes devant les juridictions pénales y compris avec constitution de partie civile et consigner le cas échéant, les sommes requises ;*

est pratiquement la reprise de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et lui paraît insuffisante au regard de la jurisprudence de la Cour de cassation relative à loi sur la presse, en particulier la diffamation et l'injure publique ou non publique.

En effet, la Cour de cassation a jugé, le 18 mars 1997, que toute délibération du corps constitué devra préciser les faits à raison desquels les poursuites sont requises, ainsi que la nature des poursuites envisagées, ce qui exclut toute délibération formulée en termes généraux.

Or, il semble à Éric Borghini que c'est précisément le cas de la délibération qui nous est proposée.

C'est la raison pour laquelle, afin d'éviter tout risque d'irrecevabilité éventuellement soulevée par un plaideur adverse, il lui paraît beaucoup plus sûr de reformuler ainsi qu'il suit la délégation en matière juridique et contentieuse accordée au président :

« D'intenter au nom de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur les actions en justice ou défendre la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'État) pour les :
 - procédures de référé
 - contentieux de l'annulation
 - contentieux de pleine juridiction
 - contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de grande voirie
- saisine et représentation devant les juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales (juridiction de première instance, cour d'appel, Cour de cassation), étant précisé qu'en matière pénale la délégation porte

sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du procureur de la république ou du doyen des juges d'instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection juridique des élus ou des fonctionnaires de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, y compris en matière de droit de la presse (loi du 29 juillet 1881). »

Il s'agit, d'après notre analyse, à travers cet amendement, d'une modification technique qui ne pose pas de problème.

Maître Xavier Beck, je vous passe la parole.

M. BECK.- Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord sur l'exposé des motifs de l'amendement de notre collègue Éric Borghini. En revanche, j'ai quand même le sentiment que sa proposition de reformulation de cette délibération ne répond pas à l'exigence de la Cour de cassation. Il nous faudra, et je parle d'ailleurs en présence de confrères, à chaque fois qu'il y aura une procédure pénale à engager, une délibération spécifique du conseil communautaire, éventuellement voir si le bureau peut avoir du conseil communautaire une délégation en cette matière, mais j'en doute, et comme il est proposé là, nous restons dans un caractère très général qui est proscrit par la jurisprudence de la Cour de cassation et je pense que cet amendement n'apporte pas de réponse à la bonne question qu'il a soulevée.

De toute façon, rien ne nous empêche de voter d'ailleurs en l'état la délibération qui est proposée, sachant qu'à chaque fois qu'il sera nécessaire d'agir en matière pénale, il faudra prendre une délibération spécifique.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Vous considérez donc que l'amendement d'Éric Borghini soulève le bon problème mais n'apporte pas la bonne réponse.

De toute façon, sur cette disposition concernant la délibération n° 6, rien ne nous empêche de travailler en droit le contenu des délégations d'attributions du conseil communautaire au président et de conforter cette délibération n° 6 après l'avoir votée en l'état, lors d'une prochaine séance.

Je demande à ce qu'Éric Borghini, même absent, ne nous en veuille pas que je propose le retrait de son amendement, sur les conseils de Xavier Beck, que nous votions en l'état la délibération n° 6, que nous fassions étudier le problème soulevé par nos juristes et que nous présentions un amendement pour renforcer la délibération n° 6 lors d'une prochaine séance, si tout le monde en est d'accord.

Sur le retrait de cet amendement, quelqu'un souhaite-t-il faire une observation complémentaire ?

Non ? Dans ce cas, est-ce que quelqu'un s'oppose ou s'abstient sur le retrait de l'amendement d'Éric Borghini ?

Personne ne le faisant, l'amendement d'Éric Borghini est ainsi retiré et je mets aux voix la délibération n° 6.

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7 - Commission d'appel d'offres - Constitution

M. LE PRESIDENT.- La commission d'appel d'offres est appelée à intervenir dans les procédures de passation des marchés. Elle est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui seront élus lors de la prochaine séance du vendredi 25 avril 2008.

Je propose à l'opposition de siéger au sein de cette commission.

Je vous précise également que j'ai demandé à notre collègue Hervé Paul de bien vouloir assumer la présidence de la commission d'appel d'offres.

Nous procéderons à l'élection des membres lors de la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra dans une semaine, le vendredi 25 avril, à 8 h, cela vous permet de l'inscrire immédiatement dans votre agenda.

Je vous propose de bien vouloir :

- 1) décider de la constitution de la commission d'appel d'offres ;
- 2) décider que cette commission aura un caractère permanent et sera compétente pour toutes les procédures de marchés publics qui ne font pas appel à une commission ou à un jury composé différemment ;
- 3) prendre acte que cette commission sera notamment compétente pour les procédures en cours.

Nous allons voter globalement sur ces trois points.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix cette délibération n° 7.

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8 - Délégation de service public - Création d'une commission d'ouverture des plis à titre permanent et compétente pour l'ensemble des délégations de service public - Dépôt des listes

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'il convient de procéder à la création d'une commission d'ouverture des plis à caractère permanent et compétente pour toutes les procédures de délégation de service public.

La commission est composée du président de la communauté d'agglomération ou de son représentant et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, conformément aux articles D.1411-3 et D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- 1) décider de créer à titre permanent une commission d'ouverture des plis prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, compétente, sauf dérogation expresse, pour l'ensemble des procédures de délégation de service public ;
- 2) décider qu'en vue de la désignation des membres de cette commission, les listes des candidats, qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, doivent être déposées au plus tard au début de la prochaine séance du conseil communautaire ;
- 3) décider qu'il sera procédé à l'élection au scrutin secret des membres lors de cette prochaine réunion du conseil communautaire.

Y a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix la délibération n° 8.

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9 - Délégation de service public - Création à titre dérogatoire d'une commission d'ouverture des plis spécialisée pour la procédure relative à l'exploitation du réseau d'eau potable pour les communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche - Dépôt des listes

M. LE PRESIDENT.- Je vous indique qu'une procédure spécifique de délégation de service public relative à l'exploitation des services de distribution d'eau en rive gauche du Var, pour les communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche, a été lancée le 17 décembre 2007.

Cette procédure s'inscrit dans la deuxième phase d'un processus d'harmonisation des conditions d'exploitation du réseau d'eau potable communautaire qui doit aboutir, à l'échéance du contrat d'affermage le plus long, celui de Nice en 2017, à un contrat de délégation de service public unique pour les communes de la rive gauche du Var.

Dans cette perspective, les maires des communes concernées par la future délégation doivent être associés à sa mise en place en leur donnant la possibilité de siéger à la commission d'ouverture des plis.

Il convient alors de procéder, à titre dérogatoire, à la création d'une commission d'ouverture des offres, spécialisée pour la seule procédure de délégation de service public pour l'exploitation des services de distribution d'eau potable des communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche.

La composition de cette commission et les dispositions relatives à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission sont similaires à celles de la commission d'ouverture des plis à titre permanent. Je n'y reviendrai donc pas.

Je vous propose de bien vouloir :

- 1) décider de créer à titre dérogatoire une commission d'ouverture des offres, prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, compétente pour la seule procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau d'eau potable des communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche ;
- 2) décider qu'en vue de la désignation des membres de cette commission, les listes des candidats, qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, doivent être déposées au plus tard au début de la prochaine séance du conseil communautaire ;
- 3) décider qu'il sera procédé à l'élection au scrutin secret des membres lors de cette prochaine réunion du conseil communautaire qui se tiendra, je vous le rappelle, vendredi 25 avril à 8 h.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix la délibération n° 9.

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Vous aurez d'ailleurs une note explicative sur l'état d'avancement de cette procédure de DSP qui est jointe en annexe pour votre information. S'il y a des questions, vous pourriez demander au directeur général des services de faire un point sur l'état d'avancement de la procédure, ou à Marc Lafaurie qui était vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement jusqu'à ce jour.

Je vous précise deux choses, et d'abord que nous nous retrouverons ici même pour la prochaine réunion du conseil communautaire vendredi prochain à 8 h. De manière exceptionnelle et afin de respecter le délai légal de convocation de cinq jours francs, les dossiers vous ont été distribués en séance, les cinq jours francs sont bien respectés. On vous transmettra ces dossiers par voie postale ce soir ou demain matin, pour que les délais soient parfaitement respectés.

Nous aurons un débat sur notre règlement intérieur qui fixera un certain nombre de règles de fonctionnement de notre assemblée, la place que nous entendons donner aux groupes, bien évidemment.

Comme pendant cette séance j'en ai vu un certain nombre qui utilisaient leur téléphone portable, je ferai spécifier dans le règlement intérieur que ceux qui utiliseront leur téléphone portable en séance se verront retirer leur indemnité d'élu ! Maintenant que je suis élu président et que je n'ai plus à solliciter vos suffrages, je peux me permettre de vous prévenir !

Enfin, je vais lever la séance mais, avant de le faire, je vous convie tous à partager un déjeuner amical qui est organisé sous la serre. Merci pour cette première matinée de travail chaleureuse, conviviale et constructive en même temps. La séance est levée (*applaudissements*).

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 12 h 45